
Université de France - Diplôme de Bachelier ès Lettres. Au nom du Roi.

Numéro d'inventaire : 1979.11949

Auteur(s) : Louis Pierre Philippe Louis

Type de document : diplôme

Éditeur : Université de France (Paris)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1834

Description : Impression N&B, écriture manuscrite à l'encre noire sur velin.

Mesures : hauteur : 350 mm ; largeur : 449 mm

Notes : Diplôme de bachelier ès Lettres décerné à Louis, Pierre, Philippe Louis, né à Cumières dans la Marne le 7 août 1812. Signé par le Conseiller au Conseil de l'Instruction publique exerçant les fonctions de Chancelier, par François Guizot Ministre Secrétaire d'Etat de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université, par le Ministre Conseiller Secrétaire du Conseil de l'Instruction publique et par l'Inspecteur général chargé de l'administration de l'Académie de Paris. "N°1767". Une frise entoure le document. Un timbre sec frappé sur un papier épais ("coquardon") est apposé sur le parchemin et maintenu par un ruban, et représente deux branches d'olivier reliées par un ruban et deux branches entrecroisées.

Mots-clés : Baccalauréats

Plusieurs matières littéraires mélangées

Filière : Université

Niveau : Terminale

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ill.

Lieux : Paris, Paris

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Diplôme de Bachelier ès Lettres.

AU NOM DU ROI.

Nous, François Guizot, Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,
Grand-Maître de l'Université,

Vo le Certificat d'aptitude au grade de Bachelier ès Lettres, accordé le 11 juillet 1852, par le Doyen des Professeurs
de la Faculté des Lettres, Académie de Paris, au Sieur Louis, né à [signature] le 7 juillet 1835.

Vo l'approbation donnée à ce Certificat par l'Inspecteur général chargé des fonctions de Prociteur de ladite Académie;

Rectifiant le susdit Certificat:

Donnons, par ces présentes, audé Sieur Louis, le Diplôme de Bachelier ès Lettres, pour en
jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois et règlements, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre des fonctions de l'Université.

Fait au Chêf-lieu et sous le Sceau de l'Université,

à Paris, le 2 juillet 1852.

Le Conseiller au Conseil de l'Instruction

enjoint les fonctions de Chancelier,

Louis

37. 17. 12

Signature de l'Inspecteur

Rectifié par M. l'Inspecteur général chargé de l'Administration
de l'Académie de Paris.

Le 2 juillet 1852. *Guizot*

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Instruction publique,
Grand-Maître de l'Université,

Par le Ministre:

Le Conseiller Secrétaire du Conseil de l'Instruction publique,

Guizot